



D-2-1-1 Plans de zonage

Plan D-2-1-1.038

La Chapelle-des-Fougeretz / Saint-Grégoire

Elaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019
Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 21/03/2024

Modification n°2 : dossier soumis à enquête publique

Echelle : 1/12 000
Septembre 2024



Éléments de contexte

Limite communale	Parcelle et bâti cadastral
UA Zonage (limite et nom de zone)	Règles architecturales particulières (Rd+1)
Espace inconstructible	Faïte imposée
Périmètre de démolition avant construction	Périmètre concerné par un guide de recommandations
Implantation imposée	Axe de flux
Marge de recul	Centralité
Marge de recul résultant de l'art. L.111-6	Linéaire commercial simple
Marge de recul résultant de l'art. L.111-8	Linéaire commercial renforcé
	Périmètre à potentiel de mixité tertiaire

Règles relatives aux espaces verts, à l'environnement et à l'énergie

Milieu Naturel d'Intérêt Ecologique (MINE)	Terrain cultivé à protéger
Espace boisé classé	Site naturel de compensation
Espace d'intérêt paysager ou écologique	Zone humide du SAGE Vaine
Plantation ou espace libre paysager à réaliser	Zone humide du SAGE Rance Frémur

Règles relatives au patrimoine

Monument historique du règlement graphique	Périmètre d'application des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)
Patrimoine bâti d'intérêt local (1, 2 ou 3 étoiles)	Zone inondable (hors PPRI)
Ensemble urbain patrimonial : séquence urbaine	Secteur de risque PGRI (Plan de Gestion du Risque d'inondation)
Ensemble urbain patrimonial : composition urbaine ou architecturale	Secteur de risques et de nuisances technologiques (dont les secteurs de niveau 1, 2 ou 3)

Règles liées aux équipements, réseaux et servitudes

Emplacement réservé	Principes de localisation de voies de circulations et autres ouvrages :
Servitudes de localisation pour voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général ou espace vert :	Voie de circulation à conserver ou à créer
Voie à créer	Chemin piétons-cycles à conserver
Voie à créer (voie secondaire, de desserte...)	Chemin piétons-cycles à créer
Chemin piétons-cycles à créer	Équipement d'intérêt général à créer
Équipement d'intérêt général à créer	Espace vert à créer
Espace vert à créer	Espace public à créer
Espace public à créer	et autres règles :
Terrain concerné par la servitude de localisation	Secteur de constructibilité limitée
	Axe de métro et secteur de nécessité de service public
	Emplacement réservé pour programme de logement
	Servitude d'établissement pénitentiaire

La légende indique systématiquement l'ensemble des informations identifiées sur la métropole (par amplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes ces données sur leur territoire.

Modifications apportées par la présente procédure

